Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 21h20 Réference de l'AR: 010-200062107-20221110-CA20221110_18-DE Conseil d'Administration Affiché le 25/11/2022 ; Certifié exécutoire le 25/11/2022

Délibération du CA20221110_18



Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :

04 11 2022

Date d'affichage:

04 11 2022

Nombre de membres : 33

Nombre de membres en

exercice: 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 18

Ayant pris part au vote :

23 dont 5 procurations

Résultat du vote :

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

Avis du Bureau Syndical:

Favorable: 3 Défavorable: 0 Abstention: 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 11 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, MAILLET, MANDELLI, MASURE, POILVE, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY M. LAMY donne procuration à M. JUILLET M. PACKO donne procuration à M. DRAGON Mme THOMAS donne procuration à M. MANDELLI

Sont Absents:

Mme et MM. BOISSEAU, BOULARD, GUNDALL, JAY, LANTHIEZ, LE CORRE, LEIX, LEROY, MAILLAT, PELOIS.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

Mme ZAJAC a été élue secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. BOYER, BRIQUET, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION

Lancement des travaux de réhabilitation du réservoir semi-enterré de Montgueux, de la démolition du réservoir sur tour et de la mise en place de vannes de réduction de pression dans la commune de Montgueux -COPE de la REGION DE MACEY

<u>Pièce-jointe</u>: Convention relative à la participation financière de la Commune de Montgueux pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022 4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CA20201120_16 du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020 ;

Vu la décision n° 3.1/22 MM du COPE DE LA REGION DE MACEY en date du 27 septembre 2022.

Régie du SDDEA Page 1 / 3

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 21h20 Réference de l'AR : 010-200062107-20221110-CA20221110_18-DE Conseil d'Administration Affiché le 25/11/2022 ; Certifié exécutoire le 25/11/2022

Délibération du CA20221110_18

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Par délibération n°CA20201120_16, les membres du Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA le 20 novembre 2020 ont autorisé les consultation travaux pour la modification du pompage du réservoir semi-enterré de Montqueux et la pose de vannes de réduction de pression, ainsi que la demande des subventions au Conseil Départemental de l'Aube.

La consultation travaux est maintenant terminée et une seule proposition a été reçue pour les travaux à réaliser. Le montant de l'offre recue, de la compagnie SAUR, était initialement de 221 340 € HT. Cette offre était supérieure au montant estimé pour cette opération.

Pour mémoire le montant total prévisionnel du projet dans sa première version avant réception des offres était chiffré à hauteur de 150 225,00 €

Cette différence de coûts importante en comparaison avec l'estimation initiale s'explique par l'inflation importante depuis la première estimation des coûts réalisée en octobre 2020, par des ajouts lors de la conception et par une sous-estimation de certains travaux à réaliser.

Une séance de négociation a donc été organisée avec l'entreprise SAUR à la fin juin 2022 afin d'étudier les solutions d'optimisation financière pour cette opération. Suite à cette séance de négociation, l'entreprise SUAR a remis une nouvelle offre d'un montant 201 230 € HT.

Le plan de financement révisé correspondant à cette opération et s'établit comme suit :

Plan de financement								
	Type travaux / Etudes	Subvention CD10 (10 %) (€ HT)	Montant à la charge du COPE (€ HT)	Montant total (€ HT)				
	Démolition réservoir sur tour	2 000.00 €	18 000.00 €	20 000.00 €				
Travaux	Travaux au pied du RST (SDDEA)	800.00€	7 200.00 €	8 000.00 €				
IIavaux	Travaux au réservoir semi-enterré	20 123.00 €	181 107.00 €	201 230.00 €				
	Sous-total travaux	22 923.00 €	206 307.00 €	229 230.00 €				
	Mission MOE	910.00 €	8 190.00 €	9 100.00 €				
Autres coûts	Exploitation (DT et DI) pendant travaux	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €				
couts	Divers et imprévus travaux (5 %)	1 006.15 €	9 055.35 €	10 061.50 €				
	Sous-total autres coûts	1 916.15 €	20 245.35 €	22 161.50 €				
Total projet		24 839.15 €	226 552.35 €	251 391.50 €				

Une partie de ces coûts sera payée par la commune de Montgueux au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Les modalités de cette participation sont détaillées en annexe de la présente. Le mode de la répartition financière entre la Commune de Montqueux et la Régie du SDDEA peut se résumer de la manière suivante

Total de l'opération	Taux de participation du COPE	Montant prévisionnel de participation du COPE	Taux de participation de la Commune	Montant prévisionnel de participation de la Commune
251 391,50 € HT	65 %	163 404,47 € HT	35%	87 987,03 € HT

La participation financière de la Commune de Montgueux aux travaux au titre du « renforcement pour la défense incendie » qui lui incombent réglementairement est retracée comptablement comme une subvention et est à ce titre exclue du champ d'application de la TVA.

Régie du SDDEA Page 2 / 3 Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 24/11/2022 à 21h20 Réference de l'AR : 010-200062107-20221110-CA20221110_18-DE Affiché le 25/11/2022 ; Certifié exécutoire le 25/11/2022

Délibération du Conseil d'Administration CA20221110_18

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- DE POURSUIVRE l'opération de réhabilitation partielle du réservoir semi-enterré de Montgueux, de démolition du réservoir sur tour de Montgueux et de poser des vannes de réduction de pression dans la commune de Montgueux;
- DE MODIFIER le montant total de l'opération à la somme de 251 391.50 € HT;
- **DE REVISER** le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ;
- D'INSCRIRE les dépenses et les recettes correspondantes au budget du COPE de la REGION DE MACEY de la Régie du SDDEA;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer la convention de partage des coûts entre la Régie du SDDEA et la commune de Montgueux ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer le marché de travaux à intervenir ;
- D'AUTORISER le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départementale de l'Aube dans le cadre des études préliminaires, de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux;
- **DE DEMANDER** au Directeur de la Régie du SDDEA de ne pas débuter les prestations avant attribution des aides escomptées ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.¹

Pour extrait conforme, Le Président,

Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET 2022.11.24 21:12:57 +0100 Ref:20221121_145602_1-3-S Signature numérique le Président

Nicolas JUILLET

Régie du SDDEA Page 3 / 3

i

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.